

Neuchâtel, le 6 novembre 2024

Un budget 2025 axé sur les prestations à la population et aux familles

Premier acte majeur de la législature 2024-2028, le budget de l'exercice 2025, présenté à la presse ce mercredi 6 novembre, s'inscrit dans une double volonté du Conseil communal : d'une part, la continuité des efforts entrepris pour une gestion équilibrée et durable des finances communales ; de l'autre, le souhait de déployer des politiques publiques ambitieuses en réponse aux attentes et besoins de la population. La Ville prévoit ainsi un déficit de 8,7 millions de francs, qui tient compte à la fois d'une augmentation de certaines charges non directement maîtrisables mais aussi de la contribution importante en faveur de l'accueil de l'enfance.

Le budget de la Ville de Neuchâtel prévoit un excédent de charges de 8'766'227 francs. Dans un contexte de continuité des efforts en vue d'une gestion financière équilibrée, la projection 2025 est plus favorable que le précédent budget mais aussi meilleure que les comptes 2023. Surtout, ce budget témoigne d'une amélioration progressive de la maîtrise des grandes rubriques de charges, comme la masse salariale et les biens et services. Le constat est clair en revanche : les prévisions sont péjorées par la hausse des charges de transfert à hauteur de 5,3 millions de francs, parmi d'autres charges sur lesquelles la Ville n'a pas de maîtrise directe.

Financer l'accueil de l'enfance

Dans un contexte fiscal favorable, avec une hausse escomptée de 7,4 millions de francs des recettes tant des personnes physiques que morales, et une conjoncture économique toujours positive malgré les incertitudes liées à la situation géopolitique internationale, le Conseil communal manifeste sa volonté d'activer les leviers nécessaires pour préserver et développer la qualité de vie de la population et la prospérité du tissu économique de la capitale cantonale.

« *Le financement de la suite du programme MAÉ, le renforcement des structures d'accueil de l'enfance ou encore la pleine indexation des salaires du personnel de l'administration communale répondent à nos responsabilités d'employeur et de collectivité publique exemplaire et ambitieuse* », a affirmé Jonathan Gretillat, conseiller communal en charge des finances.

Il est prévu de répondre notamment, par un renforcement des effectifs, aux besoins des structures d'accueil pré- et parascolaires, de manière à anticiper les effets de la future révision par le Grand Conseil de la loi sur l'accueil de l'enfance (LAE3). Pour le personnel communal, les critères cumulés de l'échelon individuel automatique et de l'indexation des salaires de +1,4% conduisent à une augmentation de la masse salariale d'environ 4,4 millions de francs, compensée par un écart statistique comprenant notamment les EPT vacants qui ne pourront pas être repourvus en 2025. Dans un autre registre, la taxe déchets va baisser de 105 à 80 francs par logement, ce qui permettra de soutenir le pouvoir d'achat de la population, dans la suite des effets favorables de la fusion.

Meilleur degré d'autofinancement

L'autre priorité du Conseil communal réside dans la poursuite d'investissements conséquents dans le patrimoine bâti et les infrastructures communales, tout en augmentant progressivement le degré d'autofinancement, passant de 7% au budget 2024 à 14,5% au budget 2025. Pour rappel, le Conseil général a adopté en 2022 de nouveaux mécanismes de maîtrise des finances visant à atteindre un degré d'autofinancement des investissements de 70% au budget 2033.

La rénovation et l'extension du collège des Parcs, la rénovation de la Step, la première étape de l'assainissement énergétique des patrimoines administratif et financier, la poursuite des travaux des Jeunes-Rives, l'entretien des infrastructures du domaine public et du réseau d'eau, sans oublier le réaménagement de la place de la Fontaine à Peseux figurent parmi les dix premières dépenses d'investissement en 2025, atteignant presque 50 millions de francs, soit le plafond maximum des investissements que peut engager la Ville.

« Le budget 2025 témoigne de la continuité d'une politique ambitieuse, conçue pour renforcer l'attractivité de notre commune. En intégrant les besoins des familles et en poursuivant nos efforts pour assainir notre patrimoine bâti et les finances, nous consolidons les fondations d'un développement durable pour notre territoire », a souligné devant les médias Violaine Blétry-de Montmollin, présidente du Conseil communal. Le Conseil général examinera ce budget lors de sa séance du 9 décembre.

→ **Le budget 2025 est consultable sur la page**
www.neuchatelville.ch/budgets-et-comptes

Ville de Neuchâtel

Renseignements complémentaires :

Service de la communication, 032 717 77 15

